

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 juin 2019

#### OBJET :

**Avis sur le dossier de déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension du tramway métropolitain**

**Rapporteur : M. VOGIN**  
Délibération n°19

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de nouveau tramway du Grand Nancy, représente une longueur totale de 14,9 km d'aménagement de plateforme tramway pour un tramway fer avec un tronçon principal de 4,6 km auquel sont attachées 4 branches distinctes.

Le tronçon principal reprend le tracé actuel du transport sur voie réservée (TVR) - transport léger guidé ou appelé également « tram sur pneu » dans le langage commun - de la station Saint Georges à Nancy à la station Vélodrome à Vandœuvre. Une 1ère branche concerne la liaison de la station Saint Georges vers la Porte Verte à Essey-lès-Nancy. La deuxième branche est une amorce d'extension sur l'ancienne voie ferrée « Nancy-Saint-Georges » longeant vers le Nord la voie de la Meurthe en direction de Champigneulle. La troisième branche permet, au départ du vélodrome et par la construction de deux nouveaux ouvrages d'art, la montée du tramway fer sur le Plateau de Brabois traversant le Campus Sciences en circulant sur les territoires de Villers-lès-Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy. La quatrième branche, partant du Vélodrome et empruntant le boulevard de l'Europe, permet de rejoindre l'entrée des territoires des communes de Houdemont et de Heillecourt.

De par son importance, ce projet est soumis à différentes exigences réglementaires et plus précisément le Code de l'Urbanisme (notamment ses articles L. 153-54 à 153-59), le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique (notamment ses articles L.121-1 et suivant, L.131-1) et le Code de l'Environnement (notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, ses articles L122-1 et suivants, ses articles L181-1 et suivants, ses articles L214-1 et suivants).

Sur cette base, la Métropole du Grand Nancy a sollicité Monsieur le Préfet pour lancer l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité

publique (DUP) et a approuvé par délibération de son Conseil le 14 décembre 2018, le dossier d'enquête correspondant.

Par courrier du 22 mai 2019, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a sollicité pour avis les communes situées dans le périmètre de cette DUP, conformément aux dispositions des articles L122-1-V et R122-7 du code de l'environnement. Cet avis est à rendre avant le 22 juillet et sera annexé au dossier qui sera soumis à enquête publique.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis de la commission « environnement, déplacements et transition énergétique » réunie le 5 juin 2019, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de nouveau tramway du Grand Nancy.

## **DELIBERATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité et 4 abstentions (MM. CLOMES et LEINSTER, MME MATHIEU, pouvoir M. RIFF) un avis favorable sur le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de nouveau tramway du Grand Nancy, sous réserve de prendre en considération que :

- chaque emplacement de stationnement supprimé soit compensé par la création d'une nouvelle place de stationnement ;
- chaque abattage d'arbre soit compensé par la plantation d'un nouvel arbre ;
- soit étudié un autre mode de captage d'énergie afin d'éviter l'utilisation de LAC1 (Ligne Aérienne de Captage) ;
- soit étudiée la création d'une piste cyclable reliant l'avenue du Général de Gaulle à l'avenue du Général Leclerc ;
- soit préservé l'arrêt Clinique Pasteur pour les visiteurs de cet établissement et les étudiants du CREPS.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 27 juin 2019.

**Pour Extrait**

 **Michel BREUILLE,**  
Maire

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	14 juin 2019
- Convocation distribuée le :	14 juin 2019
- Affichage du compte-rendu le :	28 juin 2019
- Affichage du procès-verbal le :	20 septembre 2019

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Nadine CADET à Mme Myriam LEDROIT
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- M. Jacky THOUVENIN à Mme Christine SIMONNET
- Mme Véronique SAGET à M. Pascal LAURENT
- M. Gilles PROVIN à M. Hubert ROSSIGNON
- M. Matthieu RIFF à Mme Sandrine MATHIEU

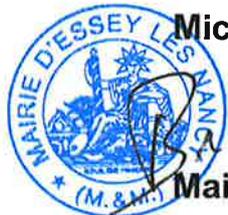
**ABSENTS**

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT
- MME CLAIR

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. ROSSIGNON

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,**  
  
**Maire**